



RÈGLEMENT DES ÉPREUVES JEUNES

1. But

Le présent règlement a pour but et la réglementation et l'organisation des épreuves Jeunes.

2. Catégories

- BAMBI 1 : 6 ans dans l'année courante
- BAMBI 2 : 7 ans dans l'année courante
- BAMBI 3 : 8 ans dans l'année courante
- BENJAMIN 1 : 9 ans dans l'année courante
- BENJAMIN 2 : 10 ans dans l'année courante
- BENJAMIN 3 : 11 et 12 ans dans l'année courante (non-licenciés Minimes).

3. Participations (max. 13 épreuves par saison)

Chaque détenteur d'une licence Jeunes FSCL ou d'une autre fédération cycliste (BAMBI 1 à BENJAMIN 2) valable peut participer au maximum à 1 épreuve Jeunes par week-end et les 8 meilleurs résultats obtenus en fin de saison compteront pour le classement final du Trophée Jeunes. Pour les Benjamins 3 une licence « Loisirs » est exigée pour pouvoir participer à plus de 3 épreuves.

Toutefois, les enfants sont autorisés à participer sans licence au maximum à 3 épreuves sous condition qu'une autorisation (page 6) soit signée par un des parents ou le tuteur.

Les points obtenus pour le classement du Trophée Jeunes ne seront qu'attribués dès qu'une licence JEUNES est demandée (médico-sportif obligatoire à partir de 7 ans et attestation médicale pour les enfants ayant 6 ans en cours de l'année).

4. Epreuves

Pendant les jours scolaires le 1^{er} départ ne peut pas être donné avant 14 :30 heures. Les inscriptions se feront une heure avant le premier départ et seront fermées 15 minutes avant le premier départ. L'organisateur veillera également à ne pas intercaler les épreuves Jeunes entre les « vraies » courses.

4.1 Genre d'épreuves.

Les épreuves Jeunes doivent respecter l'aspect du jeu et peuvent se dérouler sous plusieurs aspects:

- Épreuves en ligne ;
- Contre la montre « individuel » sur parcours d'adresse ;
- Épreuve combinée.

4.1.1 Épreuves en ligne.

Les épreuves en ligne peuvent être installées :

- dans un pré ou en forêt avec obstacles naturels et/ou artificiels ;
- partiellement sur terrain naturel et artificiel.

Dans tous les cas, le parcours doit être tracé de façon à ce que les critères « maîtrise du vélo » et « sécurité » soient spécialement considérés lors de la planification du circuit. Il répondra aux critères suivants :

- Être surveillé dans sa totalité ;
- Des obstacles naturels et/ou artificiels, tels que petites bosses ou courtes descentes doivent être intégrés tout en respectant le niveau de compétence des enfants ;
- L'organisateur place des surveillants aux endroits critiques pour prévenir aux chutes ou autres incidents. En cas de besoin, le surveillant a le droit d'aider les enfants à passer l'obstacle (petite poussette, tenue par la selle, etc.) ;
- Le circuit n'excédera pas 800 m pour les catégories Bambis et 1100 m pour les catégories Benjamins ;



Fédération du Sport Cycliste Luxembourgeois

Sous le haut patronage de Son Altesse Royale le Grand-Duc Héritier Guillaume



- Au moins 2/3 du circuit consistent dans des chemins non-asphaltés (pré, forêt, etc.). Les montées et/ou descentes excédant une pente de 4% sont à limiter à 15m consécutifs pour les catégories Bambis et à 25m consécutifs pour les Benjamins ;
- La ligne de départ et d'arrivée doit avoir une longueur minimale de 25m et une largeur minimale de 3m ;
- Le parcours sera fermé à toute circulation automobile.

4.1.2. Contre la montre individuel sur parcours d'adresse.

L'épreuve contre la montre sur parcours d'adresse peut se dérouler à l'extérieur sur un circuit fermé à la circulation automobile (court d'école, place publique, etc.) ou à l'intérieur d'un bâtiment sportif ou polyvalent. Le cas échéant, cette salle doit offrir une surface exploitable suffisante.

Dans tous les cas, les parcours choisis doivent comprendre des difficultés naturelles et/ou artificielles visant à développer l'adresse du jeune cycliste. Pour les épreuves dites contre la montre individuel sur parcours d'adresse ces difficultés pourraient être des virages serrés, des passages très étroits, des slaloms normaux ou différés, des dépassements d'obstacles, p. ex. rampe en bois, des passages de dos d'âne, transport d'objets, etc..

Il doit comporter au moins 8 points de contrôle (points chauds), répertoriés dans le document des jeux d'adresses pour cyclistes de la « FFC », sachant que les mesures indiquées conviennent pour le vélo de course. Pour le VTT ces mesures seraient à augmenter de 10 à 20 cm. La difficulté des points de contrôle peut être modifiée pour les différentes catégories.

L'épreuve se déroulera en 1 ou 2 manches.

4.1.3. Épreuves combinées.

Cette épreuve est une combinaison entre l'épreuve CLM sur parcours d'adresse et l'épreuve en ligne.

Le CLM sur parcours d'adresse est couru en tant que première épreuve. Le résultat du CLM déterminera l'ordre d'appel sur la ligne de départ pour l'épreuve en ligne.

4.2. Durée des épreuves.

Les parcours en ligne sur circuit fermé à la circulation automobile doivent avoir une durée pour le vainqueur de:

- 5 à 7 min. pour BAMBI 1 (6 ans)
- 6 à 8 min. pour BAMBI 2 (7 ans)
- 7 à 10 min. pour BAMBI 3 (8 ans)
- 9 à 12 min. pour BENJAMIN 1 (9 ans)
- 12 à 15 min. pour BENJAMIN 2 (10 ans) et BENJAMIN 3 (11 et 12 ans).

Le nombre de tours sera fixé en fonction de la longueur et de la difficulté du parcours en tenant compte des performances réalisées de la catégorie BAMBI 1 dont la durée de l'épreuve ne pourra dépasser 7 minutes pour le vainqueur. Le nombre exact de tours sera déterminé à l'issue du 1^{er} tour effectué. Vu ce résultat le délégué du **GT** des Jeunes déterminera les tours à parcourir par les autres catégories.

Les organisateurs veilleront à respecter strictement les maxima de temps annoncés ci-dessus. Il n'est en aucun cas accepté par le délégué officiel du **GT** des Jeunes de faire des extensions considérables.

Pour les épreuves contre la montre individuel sur parcours d'adresse la durée de l'épreuve est d'un tour de parcours complet par manche pour toutes les catégories.



5. Classements.

5.1. Épreuves en ligne.

Les classements sont établis selon les temps réalisés. Comme unité de mesure on retient uniquement les minutes et secondes.

5.2. Contre la montre individuel sur parcours d'adresse.

Pour les épreuves contre la montre individuel sur parcours d'adresse, les temps réalisés seront majorés de 5 secondes par faute commise aux différents points de contrôle et entre ces points.

La faute est définie comme suit:

- mise à terre d'un pied ;
- mauvais passage d'un atelier (p.ex. slalom mal effectué > obstacle tombé, etc.) ;
- chute.

Un maximum de 3 fautes peut être comptabilisé dans un seul atelier de passage. Si un atelier n'a pas été passé, 4 fautes (4 x 5 sec) seront comptabilisées d'office pour ce passage fautif.

Le classement final est établi sur la base de la somme des temps majorés des temps de fautes sur une soit sur deux manches. Comme unité de mesure on retient uniquement les minutes et secondes.

5.3. Épreuves combinées.

Pour chaque épreuve des points sont attribués aux coureurs en fonction de leur résultat:

- 1^{er} 1 point
- 2^{me} 2 points
- 3^{me} 3 points
- 4^{me} 4 points
- 5^{me} 5 points
- 6^{me} 6 points
- 7^{me} 7 points
- 8^{me} 8 points
- 9^{me} 9 points
- 10^{me} 10 points
- Et ainsi de suite.

Le coureur qui totalise le moins de points sur les deux épreuves est le vainqueur du classement final individuel de l'épreuve combinée.

Seul le classement final est pris en considération pour le Trophée Jeunes.

Alternatives à essayer au cours de la saison 2019 :

- Le départ de l'épreuve en ligne est donné suivant le classement obtenu lors du CLM. Les concurrents partent dans un intervalle de 3 secondes (Bambi 1, 2, 3) respectivement de 4 secondes (Benjamin 1, 2, 3).
- Le concurrent qui franchi la ligne d'arrivée en premier est déclaré vainqueur du combiné.

5.4. Classement général annuel.

Le classement général qui sera publié sur le site de la FSCL www.fscl.lu après chaque épreuve et les points énumérés à l'addendum de ce règlement seront attribuées par catégorie garçons et filles séparés.

5.5. Prix.

Tout participant franchissant la ligne d'arrivée aura droit à une récompense. Pour ne pas décourager les



Fédération du Sport Cycliste Luxembourgeois

Sous le haut patronage de Son Altesse Royale le Grand-Duc Héritier Guillaume



malchanceux, ces derniers reçoivent également un prix. Des points pour le classement «Trophée Jeunes» ne peuvent cependant pas leur être attribués.

La remise des prix de toutes les catégories aura lieu au maximum une heure après l'arrivée de la dernière épreuve Benjamin. L'organisateur veillera à ce qu'une ou plusieurs personnes responsables de son club soient présentes pour effectuer les classements.

Les prix seront identiques pour tous les participants. Toutefois, il est loisible au club organisateur de distribuer des coupes ou médailles en sus des prix normalement prévus.

Dans ce cas, l'organisateur doit également prévoir des prix spéciaux pour les premières filles.

6. Trophée Jeunes.

Un classement annuel dénommé «Trophée Jeunes» sera établi pour les catégories BAMBI 1 à BENJAMIN 2 et les récompenses y relatives seront remises à l'occasion de la dernière épreuve de l'année.

Tous les coureurs ayant participé à au moins 3 épreuves ont droit à une récompense.

Le «Trophée Jeunes» portera, le cas échéant, une dénomination faisant référence au sponsor. Faute d'un sponsor, la FSCL prendra en charge les récompenses.

Les jeunes seront classés individuellement par le barème des points dans leur catégorie respective, garçons et filles séparément.

Les modalités concernant le classement final ainsi que le barème des points sont définies par un addendum au présent règlement.

7. Généralités

Le port du casque rigide est obligatoire pendant toute la durée des épreuves. Le port de gants est vivement recommandé.

Tout participant doit rendre son dossard et le cas échéant les épingles de sécurité à l'organisateur au plus tard lors de la remise des prix.

La FSCL ainsi que l'organisateur déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de pertes d'objets sur les lieux de l'épreuve ou à l'occasion de la remise des prix.

En cas d'ennui mécanique, la course continue et les éventuelles réparations peuvent être réalisées par toute personne présente sur le circuit. **Un changement de vélo n'est cependant pas permis.** En cas d'une épreuve contre la montre individuel sur parcours d'adresse, le candidat malchanceux pourra prendre un nouveau départ.

En cas de chute aucune bonification n'est accordée.

L'organisateur s'engage qu'un secouriste breveté, équipé d'un coffret de premier secours et d'un téléphone portable ou fixe installé sur les lieux de la course, sera sur place pendant toute la durée des épreuves. Néanmoins, il est recommandé de faire appel à une équipe de secouristes disposant d'une ambulance. L'organisateur est tenu à établir un classement séparé par catégorie qu'il devra remettre à la fin de l'épreuve au délégué officiel de la FSCL Jeunes qui les transmettra au secrétariat de la FSCL.

Le délégué FSCL Jeunes remplira le rapport de course et le fera contresigner par un membre du comité de l'organisateur de la course qui sera envoyé ensuite au secrétariat de la FSCL.

L'inspection du parcours sera effectuée avant chaque épreuve «Jeunes» par le délégué FSCL Jeunes compétent. Celui-ci a le droit d'ordonner un changement au parcours en cas où celui-ci serait trop difficile respectivement comprendrait un



Fédération du Sport Cycliste Luxembourgeois

Sous le haut patronage de Son Altesse Royale le Grand-Duc Héritier Guillaume



danger pour les participants.

En cas de nouveaux circuits, ou si des changements majeurs ont lieu sur un circuit existant, l'organisateur doit faire avaliser le parcours par le comité des jeunes au moins 1 mois avant l'épreuve.

Le délégué se fera délivrer par l'organisateur avant l'épreuve toutes les autorisations éventuellement requises au bon déroulement de la course.

8. Infractions.

Une infraction est définie par:

- le raccourci,
- l'aide de tierces personnes non-autorisées à l'exception d'un ennui mécanique ou d'une chute,
- l'infraction commise par n'importe qui sur un autre concurrent,
- la non-obéissance aux délégués de l'organisateur, de la FSCL et aux forces de l'ordre.

L'infraction sera sanctionnée par l'exclusion de la course.

9. Droit de participation.

La participation est gratuite.

10. Matériel Vélo.

Uniquement les vélos VTT en bon état de fonctionnement sont admis pour les épreuves jeunes.

Les roues stabilisatrices sont interdites.

11. Remarques.

Toutes les épreuves «Jeunes» seront surveillées par un délégué du **GT** des Jeunes.

Pour tous les cas non repris dans le présent règlement des épreuves Jeunes, le règlement officiel de la FSCL régissant toutes les organisations faisant foi.

La saison des épreuves de jeunes débutera le 15 mars et finira le 15 octobre chaque année.

Le présent règlement a été approuvé lors l'assemblée générale en date du 22 mars 2019 et entrera en vigueur le 1^{er} avril 2019.

